

FICHE DE POSTE DE L'ANIMATEUR/ANIMATRICE PERISCOLAIRE

Dans les écoles élémentaires ou maternelles, sous la responsabilité d'un animateur.trice référent.e ou du/de la correspondant.e de vie scolaire vous interviendrez au sein d'une équipe d'animateur.trice et d'autres professionnel.les de la Direction Éducation Jeunesse. Vous assurerez l'accompagnement de groupes d'enfants et l'animation d'activités sur les temps périscolaires.

Conformément au Projet Educatif Grenoblois, vous contribuerez, à travers un dialogue permanent, à la continuité éducative avec les enseignant.es et les parents. Vous contribuerez au développement de la curiosité intellectuelle des enfants et à l'éveil de centres d'intérêts nouveaux en favorisant l'accès à des activités sportives, culturelles, artistiques. Votre action d'adulte éducateur.trice favorisera le développement d'une vie en collectivité harmonieuse, l'éducation à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire, et le respect du rythme individuel des enfants.

Activités

■ Activités communes à tous les temps périscolaires

- Faire connaître et appliquer les règles de vie en collectivité
- Assurer avec précision un appel en prenant connaissance de l'effectif présent à chaque accueil : périscolaire du matin, méridien et de fin d'après-midi afin de sécuriser l'accueil
- Informer l'animateur.trice référent.e, le/la Directeur.trice ou le/la correspondant.e de vie scolaire des éventuelles difficultés ou incidents concernant un ou plusieurs enfants
- Développer un relationnel, une écoute et un dialogue permanent avec les enfants afin de favoriser l'expression
- Assurer l'encadrement des déplacements hors de l'école dans le strict respect des règles de sécurité et du code de la route

■ Activités sur le temps périscolaire méridien

- Expliquer et vérifier rigoureusement le respect des règles d'hygiène et d'équilibre alimentaire, notamment le lavage des mains à l'occasion du repas
- Veiller au bon déroulement des repas de l'entrée en salle jusqu'à la fin du déjeuner : organiser l'attente, faire entrer par petits groupes, amener l'enfant à se servir en tenant compte des autres et des quantités, etc.
- Contribuer à l'accès à l'autonomie des enfants en leur confiant des responsabilités limitées et adaptées à leurs capacités (ex : participation au débarrassage des tables)

■ Activités sur le temps périscolaire de fin d'après-midi, accompagnement scolaire, ateliers éducatifs

- Organiser des espaces d'animation respectueux des rythmes des enfants :
 - ⇒ Proposant sur l'espace de la cour de récréation des jeux en autonomie ou que vous animez
 - ⇒ Proposant des espaces de jeux intérieurs en fonction des possibilités de l'école (gymnases, salles polyvalentes, bibliothèques...)
- Proposer aux enfants un choix en fonction de leur besoin de détente
- Garantir l'instauration d'un climat de travail et de réalisation des devoirs pendant l'accompagnement scolaire
- Intervenir auprès des enfants pour vérifier la progression de leur travail et leur apporter un soutien

Profil

- Vous avez une expérience dans le domaine de l'animation et/ou un projet professionnel pour intervenir auprès des enfants
- Vous savez vous positionner comme un.e adulte éducateur.trice et vous faites preuve d'une véritable capacité de dialogue en équipe et avec les enfants
- Vous portez une tenue correcte et vous avez un langage irréprochable
- Vous êtes ponctuel.le et assidu.e pour éviter de mettre en difficulté le fonctionnement du service et de l'équipe
- Vous êtes respectueux.se des règles de neutralité et d'égalité des usagers

Conditions de travail (* les horaires peuvent changer selon les écoles)

- Garderie du matin, tous les jours* : 7h50 à 8h30
- Pause méridienne (lundi, mardi, jeudi, vendredi)* : 11h30 à 13h45
- Garderie du mercredi* : 11h30 à 12h30
- Animations périscolaires, dont aide aux leçons (lundi, mardi, jeudi, vendredi)* : 16h à 17h30 (ou 18h)
- Une intervention comprise entre 14 heures à 22 heures par semaine
- Conditions d'exercice : bonne condition physique, port de charges, déplacements

Votre contact : metiers.personnels@grenoble.fr

☎ 04.56.52.66.39 ou 04.76.76.39.77